

CANADA  
DISTRICT DU QUEBEC  
N<sup>o</sup> DIVISION :  
N<sup>o</sup> COUR :  
N<sup>o</sup> DOSSIER :

C O U R S U P É R I E U R E  
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS  
SÉQUESTRE DE :

**SOLUTION HIGHPOINT INC.**

Débitrice

-et-

**RAYMOND CHABOT INC., SR0163**

Guillaume Landry CPA, CIRP, SAI  
Séquestre intérimaire proposé

---

## RAPPORT DU SÉQUESTRE INTÉRIMAIRE PROPOSÉ

(article 47 de la Loi)

---


À L'INTENTION DE L'HONORABLE JUGE MICHEL A. PINSONNAULT DE LA COUR  
SUPÉRIEURE (CHAMBRE COMMERCIALE) :

Le présent rapport est soumis au tribunal par Raymond Chabot inc. (« **RCI** »), en sa qualité de séquestre intérimaire proposé, en lien avec la *Requête pour la nomination d'un séquestre intérimaire* présentée par la Banque Nationale du Canada (« **BNC** »).

Le 4 juillet 2022.

RAYMOND CHABOT INC.  
Séquestre intérimaire proposé

Par :

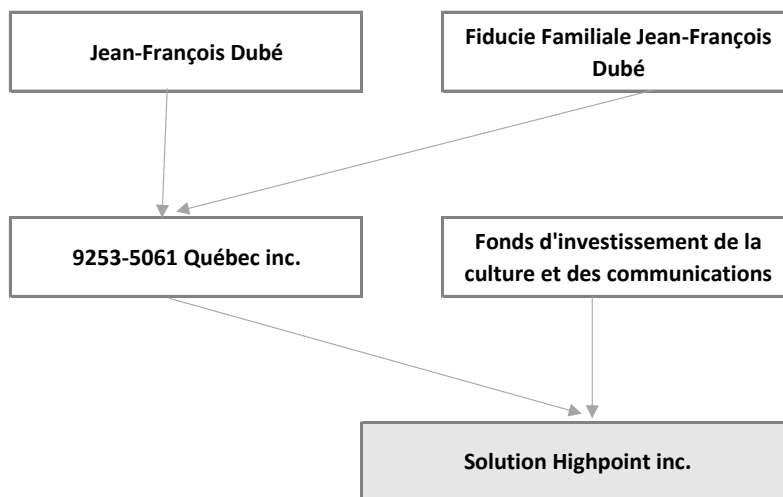


---

Guillaume Landry, CPA, CIRP, SAI

## 1. HISTORIQUE

- 1.1. Solution Highpoint inc. (ci-après « **Highpoint** » ou la « **Débitrice** ») est spécialisée dans la location et l'installation d'équipements de gréage et de levage pour l'industrie du cinéma et de l'événementiel. Dans le cadre de ses activités, elle fournit ainsi du matériel pour des infrastructures en hauteur, principalement pour les studios cinématographiques de la grande région de Montréal. Récemment, Highpoint a élargi son offre de services et offre dorénavant la location de scènes et d'infrastructures pour les événements spéciaux.
- 1.2. La Débitrice a été constituée le 16 novembre 2006. Ses actionnaires sont 9253-5061 Québec inc. (ci-après « **9253** »), une société de portefeuille détenue par Jean-François Dubé et sa fiducie familiale, et le Fonds d'investissement de la culture et des communications (ci-après le « **FICC** »). 9253 est actionnaire majoritaire et l'unique administrateur de Highpoint est Jean-François Dubé.
- 1.3. Highpoint compte environ 40 employés. Son siège social se situe au 9050, impasse de l'Invention, à Anjou et lui sert également d'entrepôt principal. Elle compte également deux entrepôts secondaires situés à Laval et dans la ville de Québec.
- 1.4. L'organigramme suivant illustre sommairement l'actionnariat de la Débitrice (le détail est joint à l'**Annexe A**) :



- 1.5. Le présent rapport a été préparé à la demande de la Banque National du Canada (ci-après « **BNC** ») en lien avec la présentation de la *Requête pour la nomination d'un séquestre intérimaire* (ci-après, la « **Requête** ») et a pour objectif d'éclairer le tribunal sur les éléments suivants :
  - Contexte (section 2);
  - Situation financière de la Débitrice (section 3);
  - Constats à la suite des analyses de RCGT (Section 4);
  - Plan d'action proposé (section 5); et
  - Conclusion et recommandations (section 6).

## 2. CONTEXTE

- 2.1. Aux termes d'une offre de financement datée du 13 décembre 2021 et acceptée par la Débitrice le 17 décembre 2021 (l'« **Offre de financement** »), BNC a mis à la disposition de la Débitrice diverses facilités de crédits totalisant 14 261 500 \$. En date des présentes, l'endettement de la Débitrice envers BNC s'élève à 11 079 043,91 \$.
- 2.2. En avril 2022, la direction de Highpoint a informé BNC qu'elle menait des discussions avec un investisseur dénommé Pierre Gaston (ci-après l'« **Investisseur** ») qui envisageait injecter 100 millions \$ dans la Débitrice afin, entre autres, de racheter les actions détenues par le FICC. Il est important de noter que la Débitrice est une société ayant 6 millions \$ de capitaux propres, un chiffre d'affaires de l'ordre de 7,5 millions \$ et un BAIIA de 2,6 millions \$, tel qu'il appert des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.
- 2.3. Dans le cadre de sa vérification diligente sur l'Investisseur, BNC a effectué une recherche auprès du Bureau du Surintendant des faillites qui lui a permis de confirmer que l'Investisseur s'est prévalu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* à trois reprises depuis 1990 :
  - 2.3.1. Le 23 avril 1990, l'Investisseur a fait une cession volontaire de ses biens et J.P. Chantigny & Associés inc. a été nommée syndic à la faillite. Dans ce contexte, l'Investisseur avait déclaré à son bilan des actifs de 200 \$ et un passif de 65 656 \$. Il a été libéré de sa faillite le 9 avril 1992;
  - 2.3.2. Le 19 décembre 2017, l'Investisseur a déposé une proposition de consommateur et André Allard & Associés inc. a été nommée syndic à cette proposition. L'Investisseur avait déclaré des actifs totalisant 4 502 \$ et un passif de 201 141 \$. La proposition de consommateur a été réputée annulée le 31 décembre 2018; et
  - 2.3.3. Le 10 juin 2019, l'Investisseur a fait une cession volontaire de ses biens et Allard Bisson inc. a été nommée syndic de faillite. L'Investisseur avait déclaré des actifs de 3 200 \$ et un passif de 224 198 \$. Il a été libéré de sa faillite le 14 septembre 2021.
- 2.4. Le 25 avril 2022, à la suite de ces constats, BNC a informé la Débitrice qu'elle ne souhaitait pas faire affaire avec l'Investisseur dans le cadre d'un projet visant le rachat des actions détenues par le FICC et un investissement de 100 millions \$ dans la Débitrice et a invité cette dernière à plusieurs reprises à effectuer sa propre vérification diligente à son égard.
- 2.5. Le 27 mai 2022, la Débitrice a informé BNC que finalement, elle n'entendait plus faire affaire avec l'Investisseur.
- 2.6. Or, le 10 juin 2022, à la suite de son analyse des décaissements de la Débitrice, BNC aurait constaté que les 30 mai et 7 juin 2022, la Débitrice aurait procédé à deux paiements en faveur de l'Investisseur totalisant une somme de 220 000 \$.
- 2.7. En approfondissant davantage ses recherches suivant cette première découverte, BNC réalise que ces paiements s'ajoutent à, au minimum, 15 autres paiements ayant été effectués par la Débitrice en faveur de l'Investisseur entre les 28 janvier et 27 mai 2022, lesquels totalisent une somme de 675 000 \$.
- 2.8. Au total, c'est au minimum 895 000 \$ que la Débitrice aurait avancé ou versé à l'Investisseur sans en avoir informé BNC et en contravention des modalités et conditions de l'Offre de financement.
- 2.9. Le 14 juin 2022, BNC a transmis à la Débitrice un avis faisant état de plusieurs défauts aux termes de l'Offre de financement qui indiquait notamment que BNC retenait les services de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie s.e.n.c.r.l. (ci-après « **RCGT** ») afin d'effectuer une analyse de la situation financière de la Débitrice et de son utilisation des crédits mis à sa disposition par BNC. Les sections 3 et 4 du présent rapport détaillent la situation financière de la Débitrice et les constats de RCGT.

### 3. SITUATION FINANCIÈRE DE LA DÉBITRICE

- 3.1. Nous avons reproduit ci-dessous les états financiers sommaires de la Débitrice pour les périodes se terminant les 31 décembre 2020 et 2021, ainsi qu'au 31 mars 2022.
- 3.2. Nous n'avons pas effectué de procédures d'audit sur ces états financiers et nous n'émettons pas d'opinion sur ceux-ci.

#### Résultats

- 3.3. Le sommaire des résultats est le suivant :

(Non audité, en milliers \$)	2020 (12 mois)	2021 (12 mois)	2022 (3 mois)
Revenus	3 414	7 531	1 621
Coût des ventes	1 400	3 190	678
Bénéfice brut	2 014	4 341	944
Marge brute	59%	58%	58%
Frais d'exploitation	1 445	3 354	1 200
Subventions (Covid)	109	10	-
Bénéfice d'exploitation	678	997	(256)
Autres produits (charges)	(15)	(13)	34
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	663	984	(222)
Impôts sur les bénéfices	102	144	(58)
<b>Bénéfice (Déficit) net</b>	<b>561</b>	<b>840</b>	<b>(164)</b>

- 3.4. Nos commentaires sur les résultats sont les suivants :
- 3.4.1. La Débitrice a connu une croissance importante de ses ventes, et les plans de la direction sont de poursuivre cette croissance pour atteindre un chiffre d'affaires de 12 millions \$ en 2022;
- 3.4.2. La Débitrice a enregistré des bénéfices nets en 2020 et 2021, mais les 3 premiers mois de l'exercice 2022 sont déficitaires (de l'ordre de 164 000 \$), malgré une marge brute stable en pourcentage.

## Bilan

3.5. Le sommaire du bilan est le suivant :

(Non audité, en milliers \$)	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 mars 2022
<b>Actif</b>			
<b>Court terme</b>			
Encaisse	140	2 770	656
Comptes clients et autres créances	1 156	821	1 225
Frais payés d'avance et dépôts sur achat d'actifs	95	116	510
Travaux en cours	23	52	153
	1 414	3 759	2 544
Avances de sociétés sous influence notable d'une société sous contrôle commun	152	-	5
Immobilisations corporelles	6 390	11 341	15 492
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 956</b>	<b>15 100</b>	<b>18 041</b>
<b>Passif</b>			
<b>Court terme</b>			
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	1 042	619	1 876
Tranche de la dette à long terme échéant à court terme	991	1 725	1 589
	2 033	2 344	3 465
Dette bancaire et autres	2 399	6 088	8 289
Passif d'impôt futur	372	675	457
<b>Total du passif</b>	<b>4 804</b>	<b>9 107</b>	<b>12 212</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions	13	2 013	2 013
Bénéfices non répartis	3 139	3 980	3 816
	3 152	5 993	5 829
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>7 956</b>	<b>15 100</b>	<b>18 041</b>

3.6. Nos commentaires sur le bilan sont les suivants :

- 3.6.1. Pour supporter ses projets de croissance, la Débitrice a procédé à des acquisitions d'immobilisations importantes au cours des deux dernières années. Il s'agit pour l'essentiel d'équipements destinés à la location et financés par BNC;
- 3.6.2. En conséquence de ces acquisitions, l'endettement de la Débitrice a presque triplé;
- 3.6.3. Entre le 31 décembre 2021 et le 31 mars 2022, le fonds de roulement s'est détérioré de 2,3 millions \$ en seulement trois mois et il est maintenant négatif de près de 1 million \$, représentant une détérioration majeure des liquidités de la Débitrice.

## 4. CONSTATS À LA SUITE DES ANALYSES DE RCGT

4.1. Depuis le début de son mandat, RCGT a :

- 4.1.1. Rencontré et discuté à de nombreuses reprises avec les membres de la direction et le personnel de la Débitrice, notamment avec Jean-François Dubé, président, et Claude Dubé, Vice-président finances et administration;
- 4.1.2. Rencontré et discuté à plusieurs reprises avec l'Investisseur;

- 4.1.3. Préparé un état de la variation des avances bancaires selon les hypothèses de la direction; et
- 4.1.4. Procédé à des tests et analyses des actifs financés par BNC.
- 4.2. Jusqu'à présent, RCGT a obtenu une collaboration limitée de la part des représentants de la Débitrice, recevant uniquement des réponses partielles et évasives à ses questions, l'information demandée étant fournie au compte-goutte.
- 4.3. En date des présentes, et sur la base des informations obtenues, les principaux constats de RCGT sont les suivants. La Débitrice :
- 4.3.1. Fait face à une importante crise de liquidités;
- 4.3.2. N'a pas utilisé le financement mis à sa disposition par BNC selon ce qui était prévu à l'Offre de financement;
- 4.3.3. A vendu des actifs grevés en faveur de BNC sans obtenir son consentement préalable et à un prix potentiellement inférieur à leur juste valeur marchande; et
- 4.3.4. A effectué des virements totalisant 895 000 \$ à l'Investisseur sans aucune documentation les justifiant. Ils sont à la base de la crise de liquidité que la Débitrice connaît actuellement.
- 4.4. Ces constats se détaillent ainsi :
- 4.5. **Variation prévisionnelle de l'encaisse**
- 4.5.1. La position prévisionnelle d'encaisse pour la période du 25 juin au 23 juillet 2022, fondée sur les hypothèses de la Débitrice plus une éventuelle régularisation des fournisseurs, se résumait ainsi :

(non audité, en \$ CAD)	
<b>Liquidités disponibles</b>	
Encaisse	455 924
Comptes clients encaissables	403 437
Marge de crédit	100 000
	959 361
<b>Déboursés essentiels à l'exploitation</b>	
Salaires et charges sociales	314 759
Loyer Anjou - Entrepôt principal	158 000
Crédits-bails d'équipements	30 255
Assurances	35 788
Hydro-Québec	5 500
	544 302
<b>Obligations financières courantes</b>	
Comptes fournisseurs d'opération en souffrances (31 jours et +)	907 519
Païement du financement de la BNC	177 375
	1 084 894
<b>Déficit potentiel</b>	<b>(669 834)</b>

- 4.5.2. Ces prévisions semblent très optimistes puisqu'il est prévu qu'aucuns frais d'exploitation courants ne seront payés durant cette période;

- 4.5.3. Quoi qu'il en soit, le déficit potentiel démontre qu'il sera difficile pour la Débitrice d'honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. En effet, elle ne pourra poursuivre son exploitation sans retarder le paiement de sommes déjà échues;
- 4.5.4. Considérant ce qui précède, la continuité de l'exploitation de la Débitrice est menacée et la situation de BNC pourrait se détériorer davantage dans les prochaines semaines.

**4.6. Utilisation du financement de BNC**

- 4.6.1. Conformément aux termes de l'Offre de financement, BNC a mis à la disposition de la Débitrice une facilité de crédit de 6 200 000 \$ pour financer les achats d'immobilisation prévus en 2022 (ci-après la « **Facilité G** »). La Facilité G devait être déboursée de façon progressive sur présentation de factures et pièces justificatives;
- 4.6.2. Or, à la suite des analyses de RCGT, il appert que :
  - 4.6.2.1. Une somme de 942 904 \$ (dix-neuf (19) factures) déboursée par BNC n'a pas été remise aux fournisseurs;
  - 4.6.2.2. Une somme de 320 177 \$ (deux (2) dépôts sur commande d'équipements) déboursée par BNC n'a pas été remise aux fournisseurs (la direction a d'ailleurs confirmé que les équipements n'ont pas été commandés);
  - 4.6.2.3. Une (1) facture d'équipements pour une somme de 36 230 \$ a été soumise deux fois pour financement à BNC;
  - 4.6.2.4. Le détail de ces transactions se trouve à l'**Annexe B**.
- 4.6.3. En conclusion, une somme de 1,3 million \$ avancée à la Débitrice en vertu de la Facilité G a plutôt été utilisée par la Débitrice pour financer ses activités courantes.

**4.7. Vente des remorques grevées en faveur de BNC**

- 4.7.1. Le 3 juin 2022, la Débitrice a vendu onze (11) remorques de 53 pieds pour la somme de 80 000 \$ plus taxes, lesquelles sont toutes grevées en faveur de BNC par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens de la Débitrice;
- 4.7.2. Selon les informations dont dispose RCGT, l'achat de cinq (5) remorques pour un montant total de 110 000 \$ a été financé par BNC en 2021;
- 4.7.3. Le détail des remorques vendues est le suivant :

Remorques vendues	Prix d'achat	Prix de vente	Commentaires
Wabash 53' 2006	n.d.		Facture d'achat non fournie par la Débitrice
Trail Mobil 2007	n.d.		Facture d'achat non fournie par la Débitrice
Stoughton 53' 2006	n.d.		Facture d'achat non fournie par la Débitrice
Manac 53' 2007	n.d.		Facture d'achat non fournie par la Débitrice
Stoughton 53' 2007	n.d.		Facture d'achat non fournie par la Débitrice
Manac 53' 2014	22 000	Les 11 remorques ont été vendues pour 80 000 \$ + taxes	Achetée en 2021 et financé par la BNC
Manac 53' 2014	22 000		Achetée en 2021 et financé par la BNC
Manac 53' 2014	22 000		Achetée en 2021 et financé par la BNC
Utility 53' 2014	22 000		Achetée en 2021 et financé par la BNC
Utility 53' 2014	22 000		Achetée en 2021 et financé par la BNC
Manac 53' 2014	n.d.		Facture d'achat non fournie par la Débitrice
	<b>110 000</b>	<b>80 000</b>	

- 4.7.4. La facture d'achat des cinq (5) remorques mentionnées ci-dessus et achetées le 29 avril 2021 est jointe à l'**Annexe C**;
- 4.7.5. La facture de vente des onze (11) remorques est jointe à l'**Annexe D**;

- 4.7.6. Cette transaction engendre une perte minimale de 30 000 \$ à la lumière du prix d'achat de seulement cinq (5) d'entre elles;
- 4.7.7. RCGT comprend que cette transaction hors du cours normal des affaires de la Débitrice s'est faite sans le consentement préalable de BNC, ce qui constituerait un défaut en vertu de la clause 15.7 de la l'Offre de financement.

#### 4.8. Virements à l'Investisseur

- 4.8.1. Comme mentionné précédemment, la Débitrice a versé au minimum 895 000 \$ à l'Investisseur entre janvier et juin 2022;
- 4.8.2. Lorsque questionnés sur la raison de ces virements, la direction de la Débitrice et l'Investisseur nous ont expliqué ce qui suit :
- 4.8.2.1. L'Investisseur serait disposé à injecter 100 millions \$ dans la Débitrice, dont une portion de 20 millions \$ sous forme de don;
- 4.8.2.2. Une première tranche de 24 millions \$ serait versée d'ici la fin de juillet 2022. Ces fonds proviendraient d'une marge de crédit que l'Investisseur obtiendrait d'une autre banque canadienne, garantie sur 575 kg d'or sous forme de lingots (57 000 \$ le kg) et 6 millions \$US apparemment entreposés à l'aéroport de Toronto. Par ailleurs, la somme de 895 000 \$ avancée par la Débitrice à l'Investisseur entre janvier et juin 2022 (comme discuté ci-dessus) aurait servi à assurer la certification et la libération de ces lingots d'or et ces sommes d'argent;
- 4.8.2.3. Ces lingots d'or et ces sommes d'argent proviendraient des activités de l'Investisseur en tant que courtier en or pour le compte de différentes mines africaines et ses clients seraient principalement des banques européennes et canadiennes;
- 4.8.2.4. Divers documents ont été présentés à RCGT qui confirmeraient l'existence et la légitimité de ces biens, mais l'Investisseur a refusé que des copies soient remises à BNC et ses conseillers juridiques pour en confirmer leur légitimité;
- 4.8.2.5. En date des présentes, ces lingots d'or et ces sommes d'argent demeureraient entre les mains des autorités douanières, et des sommes substantielles ont dû être déboursées pour obtenir les certificats d'authenticité et autres autorisations nécessaires pour récupérer ces biens. Selon la direction de la Débitrice et l'Investisseur, ces déboursés incluent, entre autres, ce qui suit :
- Africa Union Anti-Terrorist Certificate : 375 000 \$US
  - Certificat de la Cour de Londres qui authentifie l'origine de l'or : 57 000 GBP;
  - Certificat de paiement des taxes d'exportation d'Or du Ghana : 201 475 \$US;
  - Facture d'entreposage de l'or à l'aéroport Toronto-Pearson : 229 000 \$CA;
  - Lettre de l'Agence frontalière du Canada pour la perception de la taxe sur les biens et services : 165 000 \$CA.
- 4.8.3. L'Investisseur nous a expliqué que la totalité de ses avoirs est constituée d'or et d'argent liquide (à l'aéroport de Toronto) et qu'il ne disposait pas des fonds liquides nécessaires pour effectuer les paiements mentionnés ci-avant;
- 4.8.4. C'est dans ce contexte que les avances de 895 000 \$ ont été faites par la Débitrice. Cette dernière et l'Investisseur nous ont tous deux indiqué qu'elles ont été faites de bonne foi, sur la base d'ententes verbales, et qu'aucune documentation n'existe pour encadrer la transaction;
- 4.8.5. La Débitrice nous a indiqué que celle-ci compte sur l'injection de 24 millions \$ pour combler ses besoins de liquidités au cours des prochains mois;



- 4.8.6. Les dernières représentations de la Débitrice sont à l'effet que les lingots d'or et les sommes d'argent seraient débloqués vers le 5 juillet 2022;
  - 4.8.7. Cependant, le 28 juin 2022, l'Investisseur a signé une reconnaissance de dette envers la Débitrice pour un montant de 1 000 000 \$, ce qui inclut les avances et d'autres dépenses qui auraient été payées directement par la Débitrice. La reconnaissance de dette est jointe à l'**Annexe E**;
  - 4.8.8. Étant donné le contexte ci-dessus et l'ampleur des sommes en jeu, RCGT est d'avis qu'il y aurait lieu de poursuivre l'analyse en détail des activités et des actifs de la Débitrice.
- 4.9. C'est dans le contexte des constats de BNC, puis de ceux de RCGT, que s'inscrit la présente Requête.

## **5. PLAN D'ACTION PROPOSÉ**

- 5.1. Si RCI est nommée Séquestre intérimaire par le Tribunal, celle-ci entend mettre en œuvre le plan d'action suivant :
  - 5.1.1. Identification et mise en place de mesures conservatoires afin de sécuriser les actifs sujets aux garanties de BNC et d'éviter leur dilapidation, incluant, sans s'y limiter :
    - 5.1.1.1. Prise de possession des actifs, où qu'ils puissent se trouver;
    - 5.1.1.2. Changement des serrures;
    - 5.1.1.3. Prise de contrôle des comptes bancaires et retrait des autorisations aux dirigeants actuels;
    - 5.1.1.4. Prise de contrôle des systèmes informatiques, sauvegarde des systèmes et changements des accès;
    - 5.1.1.5. Prise de possession des registres comptables et autres documents ayant trait à l'exploitation de la Débitrice; et
    - 5.1.1.6. Interrogatoire de la direction de la Débitrice et de l'Investisseur;
  - 5.1.2. Prise d'inventaire complet des actifs et évaluation de ceux-ci;
  - 5.1.3. Identification des employés clés pour permettre le maintien de l'exploitation et l'optimisation des ressources;
  - 5.1.4. Préparation de projections de l'évolution de l'encaisse et d'analyses de sensibilité sous différents scénarios aux fins de poursuivre les activités dans un contexte normal ou d'activités restreintes;
  - 5.1.5. Préparation d'analyses des registres comptables et des transactions survenues;
  - 5.1.6. Validation de l'existence des lingots d'or et des sommes d'argent et travail lié à la récupération des avances faites par la Débitrice à des tiers, incluant à la compagnie de l'Investisseur et à l'Investisseur.

## **6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

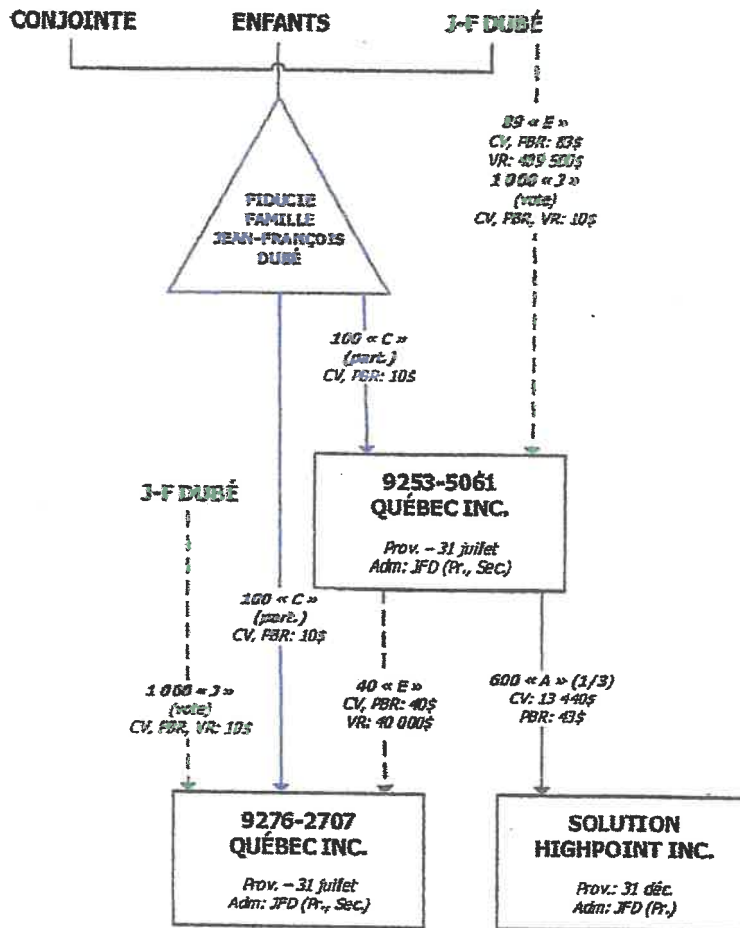
- 6.1. Compte tenu :
  - 6.1.1. De la perte de confiance de BNC envers les dirigeants de la Débitrice;
  - 6.1.2. Des constats faits par RCGT, dont plusieurs défauts aux conditions prévues à l'Offre de financement;

- 6.1.3. Qu'il convient de protéger les actifs de la Débitrice, incluant ceux sujets aux garanties de BNC;
- 6.1.4. Qu'il convient qu'aucune autre somme provenant de la Débitrice ne soit versée à l'Investisseur en l'absence de validations;
- 6.1.5. Qu'il convient de procéder à une analyse détaillée de la situation financière de la Débitrice et de sa rentabilité afin de stabiliser la situation et chiffrer précisément les besoins en liquidités, le cas échéant.

Le Séquestre intérimaire proposé est d'opinion qu'il est nécessaire de procéder à la nomination demandée dès que possible et de lui accorder les pouvoirs énumérés à l'ordonnance afin de protéger les actifs de la Débitrice et les intérêts de BNC et des autres créanciers de la Débitrice.

## ANNEXE A

## JEAN-FRANÇOIS DUBÉ ORGANIGRAMME 2019



## ANNEXE B

SOLUTION HIGHPOINT INC.

Confidentiel

Sommaire des acquisitions

Pour la période du 1 janvier 2022 au 31 mai 2022

Date	Équipement	Fournisseurs	# facture	Acquisitions financées par BNC	Factures déboursées par la BNC mais non payées aux fournisseurs
2022-01-01	Rigging ( Grands)	THEATRXX TECHNOLOGIES	F-031388	72 669	-
2022-01-01	Rigging ( Grands)	THEATRXX TECHNOLOGIES	F-031389	65 565	-
2022-01-01	Rigging ( Grands)	THEATRXX TECHNOLOGIES	F-031390	21 726	-
2022-01-01	Électro distribution électrique (G)	THEATRXX TECHNOLOGIES	F-031391	23 425	-
2022-01-03	Rigging ( Grands)	UNISSON STRUCTURE	10898	8 600	-
2022-01-03	Rigging ( Grands)	UNISSON STRUCTURE	10899	16 323	-
2022-01-04	Rigging ( Grands)	PALM PRODUITS DE LEVAGE	18670	8 254	-
2022-01-04	Aménagement / outillage entrepôt	ULINE	9657904	20 331	-
2022-01-04	Rigging (Petit)	UNISSON STRUCTURE	10890	172 900	-
2022-01-10	Rigging ( Grands)	UNISSON STRUCTURE	10901	12 977	-
2022-01-10	Rigging ( Grands)	UNISSON STRUCTURE	10902	12 700	-
2022-01-25	Aménagement / outillage entrepôt	ULINE	9770893	865	-
2022-01-27	Aménagement / outillage entrepôt	ULINE	9789064	3 398	-
2022-01-28	Rigging ( Grands)	THEATRXX TECHNOLOGIES	F-031723	4 087	-
2022-02-02	Rigging ( Grands)	UNISSON STRUCTURE	10936	6 720	-
2022-02-08	Remorques Logistique	GAMELIN LIQUIDATEUR DE REMORQUES USAGEES	1329	28 770	-
2022-02-08	Électro distribution électrique (G)	THEATRXX TECHNOLOGIES	F-031778	23 425	-
2022-02-08	n.d.	Cinegrip	4 403	14 340	-
2022-02-10	GMC Sierra	ACHAT SIERRA 1500 2022	1467	71 539	-
2022-02-10	Matériel et outillage (Petit)	AGRICO PLASTIQUES	14309	3 762	-
2022-02-11	Équipement Grip	QUINCAILLERIE PONT-MERCIER LTÉE	712525	3 214	-
2022-02-14	Rigging ( Grands)	UNISSON STRUCTURE	7360	2 079	n.d.
2022-02-14	Rigging ( Grands)	UNISSON STRUCTURE	7364	2 888	n.d.
2022-02-21	n.d.	Matthews Studio Equipment	153603	4 814	-
2022-02-24	Rigging ( Grands)	UNISSON STRUCTURE	10973	4 800	-
2022-02-24	Équipement Grip	KEE SAFETY LTD	106111	2 755	-
2022-02-24	Équipement Grip	KEE SAFETY LTD	106112	1 683	-
2022-02-24	Toiles	BEST FILM SERVICE INC.	23807	3 710	-
2022-02-24	Toiles	BEST FILM SERVICE INC.	23808	3 852	-
2022-02-25	Rigging ( Grands)	SPECTRE ENTERTAINMENT	23623	293 000	-
2022-02-28	Équipement Grip	MATTHEWS STUDIO EQUIPMENT INC.	470619-IN	6 211	-
2022-03-01	Électro distribution électrique (G)	THEATRXX TECHNOLOGIES	F-0319010	23 425	-
2022-03-01	Matériel et outillage (Petit)	AGRICO PLASTIQUES	14373	15 080	-
2022-03-01	Équipement informatique RFID	CONNECTALK	12271	35 889	-
2022-03-02	Trailer 46' (Dinel)	MFX PRODUCTIONS	4877	42 000	-
2022-03-02	Électro distribution électrique (G)	THEATRXX TECHNOLOGIES	F-031901	62 744	-
2022-03-07	Rigging (Petit)	UNISSON STRUCTURE	10994	3 395	3 395
2022-03-09	Rigging ( Grands)	MODULUS-X TM PRECISION MACHINING LTD	21053v2	417 379	-
2022-03-10	Aménagement / outillage entrepôt	ULINE	10014220	6 121	-
2022-03-11	Matériel et équipement	APEX SOUND & LIGHT CORPORATION	Q000016597	150 270	-
2022-03-22	Rigging ( Grands)	MULTI-CAISSES	58371	75 995	-
2022-03-29	Rigging (Petit)	PALM PRODUITS DE LEVAGE	19716	2 059	-
2022-03-30	Rigging ( Grands)	MOOSE RIGGING (Gréage original)	83	851 126	-
2022-04-01	Rigging ( Grands)	UNISSON STRUCTURE	11036	8 400	8 400
2022-04-01	Électro distribution électrique (G)	THEATRXX TECHNOLOGIES	F-032126	23 006	-
2022-04-01	Électro distribution électrique (G)	THEATRXX TECHNOLOGIES	F-032127	23 425	-
2022-04-01	Rigging (Petit)	UNISSON STRUCTURE	11035	8 250	8 250
2022-04-05	Rigging ( Grands)	UNISSON STRUCTURE	11029	7 110	7 110
2022-04-05	Rigging ( Grands)	UNISSON STRUCTURE	11030	21 600	21 600
2022-04-05	Rigging (Petit)	BASS METALS INC.	14873	3 314	-
2022-04-05	Aménagement / outillage entrepôt	ATELIER HYDRAULUC	118559	5 096	-
2022-04-06	Rigging ( Grands)	THEATRXX TECHNOLOGIES	F-032146	3 935	-
2022-04-08	Rigging (Petit)	UNISSON STRUCTURE	11034	550	550
2022-04-08	Rigging (Petit)	FABEXP	15927	12 172	-
2022-04-08	Améliorations locatives Immo.	9283-2039 QC INC - 360 Telecom	12234	7 200	-
2022-04-13	Rigging (Petit)	PALM PRODUITS DE LEVAGE	19928	30 885	30 885
2022-04-22	Rigging (Petit)	PALM PRODUITS DE LEVAGE	20061	44 427	44 427
2022-04-28	Matériel et outillage (Grand)	THEATRXX TECHNOLOGIES	F-032302	58 451	58 451
2022-05-02	Électro distribution électrique (G)	THEATRXX TECHNOLOGIES	F-032332	7 971	7 971
2022-05-05	Rigging (Petit)	PALM PRODUITS DE LEVAGE	20193	48 360	48 360
2022-05-05	Rigging (Petit)	PALM PRODUITS DE LEVAGE	20194	95 192	95 192
2022-05-06	Équipement informatique	9283-2039 QC INC - 360 Telecom	12342	7 200	7 200
2022-05-11	n.d.	ULINE	10345235	4 598	-
2022-05-13	Rigging (Petit)	BASS METALS INC.	15103	6 020	6 020
2022-05-13	Toiles	BEST FILM SERVICE INC.	24682	6 630	6 055
2022-05-17	Matériel et outillage (Petit)	AGRICO PLASTIQUES	14647BAL	57 304	42 978
2022-04-27	Rigging (Grand)	UNISSON STRUCTURES	7 512	122 200	122 200
2022-04-27	Rigging (Grand)	UNISSON STRUCTURES	7 511	232 780	232 780
2022-04-27	Rigging (Grand)	UNISSON STRUCTURES	7 513	191 080	191 080
				3 644 020	942 904
<b>Facture réclamée en double</b>					
2022-03-22	Matériel et équipement	APEX SOUND & LIGHT CORPORATION	56317	36 230	36 230
<b>Dépôts</b>					
2022-02-01	Rigging ( Grands)	LIFTKET ENTERTAINMENT INC	1 453	192 756	-
2022-02-08	Rigging ( Grands)	UNISSON STRUCTURES	7362	166 964	-
2022-02-08	Rigging ( Grands)	UNISSON STRUCTURES	7363	23 660	-
2022-02-08	Rigging ( Grands)	UNISSON STRUCTURES	7361	113 549	-
2022-02-11	Rigging ( Grands)	LIFTKET ENTERTAINMENT INC	1 454	149 421	-
2022-02-14	Rigging ( Grands)	UNISSON STRUCTURE	7359	170 177	170 177
2022-05-20	Container	Modulus-X Precision Machining	21058	150 000	150 000
				966 527	320 177
				<b>4 646 778</b>	<b>1 299 311</b>

## ANNEXE C



9212-4346 Québec Inc.  
 8 Place Colmar  
 Lorraine, PQ  
 J6Z 2W4  
 T. 514-967-0478 F.450.965-0478

<b>FACTURE / INVOICE:</b> 1259
-----------------------------------

TPS: 84633 0264 RT0001  
 TVQ: 1215583518 TQ0001

**VENDU / SOLD:**  
 Solution High-Point  
 2145 Rue Michelin  
 Laval, (Québec)  
 H7L 5B8

**EXPÉDIÉ / SHIP:**  
 Laval  
 (Rue Michelin)

# client / customer	# commande / P.O	TERMES / TERMS	Transport / Freight	Date facture / Invoice date
<b>Dominic Prévost</b>	Francois Gamelin	C.O.D.	N/A	29 Avril 2021
UNITÉ	Description	QTE /QTY	Prix / Price	Total
22306	<i>Hyunday 2015, 3H3VS32C3FT213006</i>			- \$
				22,000.00 \$
22111	<i>Manac 2014, 2M5921615E1142779</i>			- \$
				22,000.00 \$
2294	<i>Manac 2014, 2M5921611E1144965</i>			- \$
				22,000.00 \$
2297	<i>Manac 2014, 2M5921611E1144691</i>			- \$
				22,000.00 \$
22105	<i>Utility 2014, 1UYVS2537EG846625</i>			- \$
				22,000.00 \$
22109	<i>Utility 2014, 1UYVS2534EG846629</i>			- \$
				22,000.00 \$
	<i>Livraison sur rue Michelin, Laval</i>	6	250.00 \$	1,500.00 \$
	<i>Transfert Bancaire</i>			- \$
	<i>Banque Royal 003</i>			- \$
	<i>Transit: 00501</i>			- \$
	<i>Compte: 1011279</i>			- \$
	<i>NOM: 9212-4346 Québec inc.</i>			- \$
<b>SOUS-TOTAL / SUBTOTAL:</b>				<b>133,500.00 \$</b>
<b>TPS - 5%:</b>				<b>6,675.00 \$</b>
<b>TVQ - 9.975%:</b>				<b>13,316.63 \$</b>
<b>TOTAL:</b>				<b>153,491.63 \$</b>



## ANNEXE D



PRÉSENTÉ À : 9212-4346 QUEBEC INC  
 8 PLACE COLMAR  
 LORRAINE, QC, J6Z 2W4  
 A/S : FRANÇOIS GAMÉLIN

FACTURE # 2853

DATE : 03 JUIN 2022  
 BON COMM :  
 SOUMISSION : 2853  
 PRODUCTION : GAMÉLIN  
 PROJET : VENTE REMORQUES  
 Du : 03-06-2022 Au : 09-06-2022

ENTREPÔT | WAREHOUSE

2145 MICHELIN  
 LAVAL, QC  
 H7L 5B8

LOCATION | RENTALS

514.476.7791

514.502.8667

514.444.9709

FACTURATION | BILLING

2145 MICHELIN  
 LAVAL, QC  
 H7L 5B8

INFORMATION

INFO@SOLUTIONHIGHPOINT.COM

514.476.7791

WWW.SOLUTIONHIGHPOINT.COM

QT	DESCRIPTION	SEM	PRX	ESC	TOTAL
1	VENTE REMORQUES	1	80 000,00 \$		80 000,00 \$
	RM-03 WABASH 53' 2006 RM8933H 1JJV532W56L951383	1			
	RM-05 TRAIL MOBIL 53' 2007 RM8903H 2MNO1JAH571001889	1			
	RM-06 STOUGHTON 53' 2006 RM8901H 1DW1A53256B95374	1			
	RM-07 MANAC 53' 2007 RM8934H 2M592161071112267	1			
	RM-08 STOUGHTON 53' 2007 RM8904H 1DW1A532975015620	1			
	RM-13 MANAC 53' 2014 RM4142F 2M5921611E1144691	1			
	RM-14 MANAC 53' 2014 RM4141F 2M5921611E1144965	1			
	RM-15 MANAC 53' 2014 RM4140F 2M5921615E1142779	1			
	RM-16 UTILITY 53' 2014 RM4139F 1UYVS2537EG846625	1			
	RM-17 UTILITY 53' 2014 RM4138F 1UYVS2534EG846629	1			
	RM-19 MANAC 53' 2014 RN9166C 2M5921617E1142783	1			

SOUS-TOTAL 80 000,00 \$

#830920765 5,0% TPS-GST 4 000,00 \$

#1212576766 9,975% TVQ-QST 7 980,00 \$

**TOTAL 91 980,00 \$**

## ANNEXE E

**Reconnaissance de dette, transaction sur le calcul de cette dette, et lettre d'intention  
concernant son remboursement ainsi que de la quittance éventuelle**

**Le 28 juin 2022, à Montréal**

**ENTRE**

**11596365 Canada Inc. (Groupe Aurum)**  
Représentée par son Président, Pierre  
Gaston, dont l'adresse de domicile est le  
3529, rue Saint-Antoine Ouest, Westmount  
(Québec), Canada, H37 1W9,  
ci-après "**AURUM**"

**ET**

**SOLUTION HIGHPOINT INC.**, ayant siège  
social au 9050 Impasse de l'Invention,  
Anjou (Québec), Canada, H1J 3A7, et  
représentée aux fins des présentes par  
Jean-François Dubé, son Président,  
ci-après "**Highpoint**",

**LES PARTIES DÉCLARENT ET S'ENGAGENT COMME SUIT:**

AURUM a depuis un certain temps manifesté un grand intérêt aux affaires et avenir de Highpoint.

Highpoint, reconnaissante de cet intérêt et des conseils et aide prodigués par Gaston, lui a consenti des prêts ainsi que des avances en forme de paiement de dépenses, le tout en lien avec des efforts de la part de AURUM pour réaliser un gain sur d'autres investissements de son temps, de son argent et de ses efforts.

Les parties constatent que cette réalisation, en forme suffisamment liquide et localisée sur sol canadien, est sur le point de se faire, si prochainement qu'il est opportun pour les deux parties de rendre clair leurs attentes, expectatives et promesses mutuelles dès que cette réalisation sera suffisamment acquise pour permettre ce qui suit.

AURUM et Highpoint, vérifications faites, se déclarent satisfaites sur le point, que AURUM sera vraisemblablement très bientôt en position de voir au paiement décrit ci-bas, grâce à une prise de possession (ci-après, "l'Événement") de certains actifs laquelle est rendue possible et maintenant imminente grâce aux efforts considérables de AURUM.

**Reconnaissance de dette et transaction**

Les parties conviennent de s'épargner toute discussion, calcul ou litige sur l'existence ou le quantum de la dette et des avances mentionnés plus haut, et conviennent de les évaluer à la somme globale d'un Million de dollars canadiens (\$ 1 000 000 CAN), capital et intérêts tout compris.

AURUM reconnaît devoir cette somme à Highpoint



Highpoint reconnaît qu'aucune autre dette que celle-ci n'est due par AURUM à Highpoint.

**Intentions et expectative**

Sans délai après l'Événement, AURUM remettra à Highpoint le plein montant susdit d'un Million de dollars canadiens (\$ 1 000 000 CAN).

Dès la remise de ces fonds, Highpoint confirmera par écrit à AURUM la réception du montant, et quittance de toute dette due par AURUM à Highpoint.

Dès la remise de ces fonds, Highpoint s'en servira pour assainir sa situation bancaire.

**Representations**

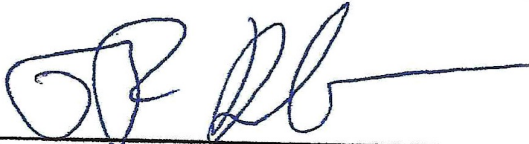
Monsieur Jean-François Dubé déclare être le Président de Highpoint, et qu'il a le plein pouvoir pour lier cette société selon les termes des présentes.

Monsieur Pierre Gaston déclare être le Président de 11596365 Canada Inc. (Groupe Aurum), et qu'il a le plein pouvoir pour lier cette société selon les termes des présentes

**LES PARTIES ONT SIGNÉ, à Montréal, ce 28e jour de juin 2022.**



\_\_\_\_\_  
**Pierre Gaston, pour 11596365 Canada Inc.(Groupe Aurum)**



\_\_\_\_\_  
**Jean-François Dubé, pour Solution Highpoint Inc.**

